

**Relevé de conclusions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial
départemental dans le département des Yvelines (CHSCTSD)
Séance du 12 mars 2015**

1- Installation du comité

Le projet de règlement intérieur est présenté au comité en précisant que l'administration propose la reconduction du règlement de la précédente mandature.

A la suite de divers échanges, le règlement intérieur est adopté par le comité.

2- Election du secrétaire du comité

Il est fait lecture de l'article 11 du règlement intérieur qui détaille les modalités de l'élection du secrétaire du comité et de son suppléant.

Il est rappelé que seuls les représentants du personnel titulaires participent au vote et que ce vote a lieu à main levée.

Madame SIMONIN est élue en tant que secrétaire du comité.

Madame DIANA-BRAS est élue en tant que secrétaire suppléante du comité.

Le résultat de cette élection sera transmis au comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail académique.

3- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2014

Le compte-rendu est adopté par le comité.

4- Compte-rendu de la visite de la délégation du comité du 11 décembre 2014 et programmation de la 4^{ème} visite

Le compte-rendu de la visite de la délégation du comité à la DSDEN des Yvelines du 11 décembre 2014 est présenté aux membres.

Lors de la visite, la délégation a pu constater l'inconfort de plusieurs postes de travail. Certains bureaux comportent trois personnes, ce qui occasionne des difficultés de circulation, des risques de chute dû aux câbles informatiques, ainsi qu'un volume sonore élevé. Il est rappelé que la rationalisation du patrimoine immobilier concerne tous les services de l'Etat, et qu'en conséquence, la taille des bureaux est très encadrée (12 m² par agent).

Par ailleurs, des éléments positifs et concrets ressortent du compte-rendu sur l'hygiène et le nettoyage des locaux.

Sur le plan matériel, il est indiqué que la clôture de l'exercice budgétaire 2014 ne permettait pas des achats à cette période. La demande sera réitérée auprès de l'autorité académique après une nouvelle estimation du montant de la dépense.

En ce qui concerne la situation de l'accueil, un colmatage des portes d'entrée a été effectué pour bloquer les flux d'air froid. L'installation d'une vitre de protection a été demandée afin de mieux protéger les agents des éventuelles agressions physiques.

Il est rappelé l'importance d'avoir en permanence deux agents simultanément à l'accueil en cas d'agression. En outre, des actions de formation ont déjà été engagées et vont se poursuivre.

La visite au lycée Jean Monnet à La Queue-les-Yvelines se déroulera le 21 mai 2015.

5- Questionnaire individuel santé et sécurité au travail : panel d'établissements

L'an dernier, le comité avait retenu le principe d'un élargissement de ce questionnaire à un panel d'établissement et un traitement informatisé des réponses.

Le principe d'une enquête établie par type d'établissement (1^{er} degré, 2nd degré, services administratifs...) est retenu.

L'enquête sera accompagnée d'un courrier précisant les objectifs, les délais et les modalités de diffusion. L'exploitation des données sera faite lors d'un groupe de travail.

6- Situation de l'école élémentaire André Chénier de Louveciennes

Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 21 janvier 2015 à l'école André Chénier à Louveciennes en présence de tous les acteurs.

7- Présentation des missions de l'Autonome de Solidarité Laïque

Les Autonomes de Solidarité Laïque sont des associations créées en 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'enseignement public et privé laïque. L'ASL des Yvelines regroupe 11 500 adhérents (soit 50% de la masse globale des personnels concernés). L'an dernier, 316 dossiers ont été ouverts par l'association suite à des faits de violence. En complément de l'action des services académiques, l'ASL apporte un soutien immédiat aux personnels (soutien moral, recours à des avocats, aides financières...).

L'ASL est invitée chaque année lors de la journée d'accueil des professeurs des écoles stagiaires. Une expertise est réalisée par les services académiques dès lors qu'il y a lieu d'activer la protection juridique d'un fonctionnaire.

8- Questions diverses

Une formation PSC1 organisée par la DSDEN se tiendra les 24 et 27 mars 2015. A ce titre, il est pris note des membres du comité volontaires pour participer à cette formation.

Les modalités de connexion à l'espace numérique de travail « Agora » seront rappelées aux membres par l'envoi d'un courrier électronique.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA) du 12 mars 2015 a permis de mettre en évidence la coordination et les synergies existantes entre le niveau académique et le niveau départemental.

La circonscription de Sartrouville va devenir une circonscription « pilote » pour la mise en place de l'application relative au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) dans le 1^{er} degré.